



o de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le jeudi 15 juillet 2021 à 10 h 20 à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Vacant
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

Ouverture de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Résultat d'ouverture des soumissions pour les travaux de pavage au chemin Saint-Laurent.
3. Résultat d'ouverture des soumissions pour les travaux de traitement de surface double au chemin Sabourin.
4. Mandat à M. André Brodeur, urbaniste, pour une expertise professionnelle en urbanisme.
5. Autorisation d'une entente pour l'utilisation d'un terrain de stationnement sur le lot 6 285 773.
6. Modification à la résolution 140-05-2021 - Embauche de deux pompiers pour la patrouille nautique.
7. Autorisation d'une offre de service professionnelle en génie civil pour une installation septique au 544, chemin du Tour-du-Lac.
8. Autorisation - Déboursés pour les activités estivales.
9. Levée de la séance.

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

La séance extraordinaire ouvre à 10 h 20.

1.

222-07-2021
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et y consentent;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

2.

223-07-2021

Résultat d'ouverture des soumissions pour les travaux de pavage au chemin Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé la résolution n° 174-06-2021 lors de la séance ordinaire du 4 juin 2021 autorisant la directrice générale à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de rechargement granulaire et de pavage sur le chemin Saint-Laurent sur une distance de 1000 m approximativement;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre n° AO-170-07-2021 a été publié sur le site SEA0;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) soumissionnaires ont déposé une soumission à la date limite du 7 juillet 2021 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (incluant les taxes)
Les Pavages Lafleur & Fils	444 104,73 \$
LEGD Inc.	299 806,28 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	317 442,53 \$
Uniroc Construction Inc.	263 058,89 \$
Pavage Multipro	343 200,38 \$
Groupe Pavage CG	319 036,79 \$
Pavage Coco	445 988,03 \$

CONSIDÉRANT QUE tous les soumissionnaires sont en règle avec le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé le procès-verbal des résultats de l'ouverture de soumission de l'appel d'offres n° AO-170-07-2021 et recommande le contrat pour les travaux de voirie à la compagnie Uniroc Construction inc., au montant de 263 058,89 \$ (incluant les taxes), plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil entérine les soumissions reçues et octroi le contrat pour les travaux de rechargement granulaire et de pavage à la compagnie Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres n° AO-170-07-2021, au montant de 263 058,89 \$ (incluant les taxes);

ET QUE la dépense nette soit imputée à même le surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

224-07-2021

Résultat d'ouverture des soumissions pour les travaux de traitement de surface double au chemin Sabourin

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé la résolution n° 175-06-2021 lors de la séance ordinaire du 4 juin 2021 autorisant la directrice générale au procédé au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de rechargement granulaire et de traitement de surface double sur le chemin Sabourin pour une distance approximative de 950 m et du croissant du Lièvre de 374 m approximativement;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre n° AO-174-07-2021 a été publié sur le site SEA0;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission à la date limite du 7 juillet 2021 et que les résultats sont les suivants :



no de résolution
ou annotation

Soumissionnaires	Prix (incluant les taxes)
Les Entreprises Bourget Inc.	257 561,25 \$
Sintra Inc.	303 750,30 \$
Les Pavages Lafleur & Fils	326 080,60 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	326 050,70 \$

CONSIDÉRANT QUE tous les soumissionnaires sont en règle avec le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé le procès-verbal des résultats de l'ouverture de soumission de l'appel d'offres n° A0-174-07-2021 et recommande le contrat pour les travaux de voirie à la compagnie Les Entreprises Bourget Inc., au montant de 257 561,25 \$ (incluant les taxes), plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil entérine les soumissions reçues et octroi le contrat pour les travaux de rechargement granulaire et de pavage à la compagnie Les Entreprises Bourget Inc., plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres n° A0-174-07-2021, au montant de 257 561,25 \$ (incluant les taxes);

ET QUE la dépense nette soit imputée à même le surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

225-07-2021

Mandat à M. André Brodeur, urbaniste, pour une expertise professionnelle en urbanisme

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal et suivant les recommandations de la firme Beaudry Bertrand, Avocats faisant suite à la rencontre du 28 mai dernier avec les représentants de la MMQ de mandater M. André Brodeur, urbaniste de la firme Brodeur Frenette pour effectuer une expertise professionnelle concernant le dossier 550-17-011215-199;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil mandate la M. André Brodeur de la firme Brodeur Frenette pour effectuer une expertise professionnelle concernant le dossier de Cour n° 550-17-011215-199;

ET QUE le Conseil autorise, Mme Louise Sisle, directrice générale à transmettre à la firme Brodeur Frenette les documents concernant le dossier n° 550-17-011215-199.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.

226-07-2021

Autorisation d'une entente pour l'utilisation d'un terrain de stationnement sur le lot 6 285 773

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit plusieurs demandes et requêtes de citoyens et de visiteurs afin que la Municipalité fournisse un stationnement pour les automobiles et les remorques à bateau;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens qui résident sur l'Île Canard Blanc ont besoin d'un stationnement pour leur véhicule;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire louer une partie du lot 6 285 773 adjacent au chemin public dénommé chemin des Boisés afin d'y stationner des véhicules



No de résolution
ou annotation

automobiles ainsi que des remorques à bateau, inscrit au rôle sous le nom d'Ovide Péloquin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera responsable des frais alloués à l'entretien de la pelouse du terrain ainsi que des assurances responsabilité à cet endroit permettant à des véhicules automobiles et des remorques de se stationner sur une partie du lot 6 285 773 pour ce faire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire signer une entente relative à l'utilisation du terrain (lot 6 285 773) à des fins publiques et qu'elle désire formaliser cette autorisation et confirmer le consentement du propriétaire, M. Ovide Péloquin dudit lot pour l'utilisation de ce terrain en place de stationnement pour les véhicules;

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Simon une entente relative à l'utilisation du terrain (lot 6 285 773) à des fins publiques.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.

227-07-2021

Modification à la résolution n° 140-05-2021 - Embauche de deux pompiers pour la patrouille nautique

CONSIDÉRANT la résolution n° 140-05-2021 indiquant l'embauche de deux pompiers pour la patrouille nautique;

CONSIDÉRANT la demande du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) dans un courriel du 9 juillet 2021;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE les patrouilleurs nautiques Bryan Legault, Jean-Napoléon Gratton, Victor Landry et Marc-Antoine Mazerolle sont autorisés à agir à titre d'inspecteurs municipaux sur le territoire de Lac-Simon pour délivrer des constats d'infraction au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

ADOPTÉE à l'unanimité

7.

228-07-2021

Autorisation d'une offre de service professionnelle en génie civil pour une installation septique au 544, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à niveau les installations septiques du futur hôtel de ville pour desservir adéquatement le nouvel usage;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire préparer une étude de sol ainsi que des plans et devis par un ingénieur en vue d'une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été lancée auprès de trois fournisseurs de services professionnels;

CONSIDÉRANT les offres reçues;

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le Conseil retient l'offre de services professionnels d'André Pilon, ingénieur-conseil, datée du 5 juillet 2021, et autorise une dépense maximale de 13 500 \$ plus les taxes applicables pour ces services;



J de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise une dépense supplémentaire d'un maximum de 5 000 \$ plus les taxes applicables pour couvrir des services afférents, notamment la production d'une étude biologique et d'une évaluation environnementale de site (phase 1).

ADOPTÉE à l'unanimité

8.

229-07-2021

Autorisation - Déboursés pour les activités estivales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confirmé son intention de tenir des activités estivales de Lac-Simon le 24 juillet 2021;

CONSIDÉRANT les dépenses liées à cet évènement;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE des dépenses pour la sécurité et autres durant l'évènement pour un montant maximal de 10 000 \$;

QUE ces dépenses s'appliquent au poste budgétaire 02-70170-447.

ADOPTÉE à l'unanimité

9.

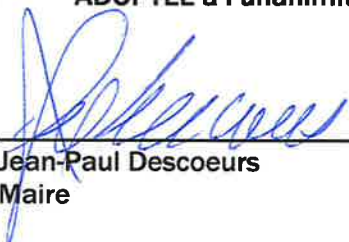
230-07-2021

Levée de la séance

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 10 h 35

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Louise Sista
Directrice générale et secrétaire-trésorière



**No de résolution
ou annotation**
